

Liberté d'expression ou expression de la liberté ?

Bernard Paraque, économiste – 13/01/2025

La liberté d'expression dont nous rabâchent les oreilles des nantis dont la fortune personnelle dépasse ce que demandent à minima les pays du sud pour lutter contre le dérèglement climatique, semble être un absolu sans limite nous condamnant à lire et entendre impuissant tout et n'importe quoi.

La liberté d'expression pourtant n'a de sens qui si elle permet l'expression de la liberté comme le montre son histoire de luttes contre la domination des puissants et l'ordre établi, qu'il soit religieux ou économique. Dit autrement, la liberté d'expression ne peut pas s'exercer en niant la liberté de l'autre, de l'étranger, du différent, liberté qui à son tour ne vaut que si elle autorise la liberté d'autrui.

Si je dis que je n'aime pas les homosexuels, cela n'a pas d'autres conséquences qu'un jugement de valeur qui peut être blessant mais qui souligne mon incapacité à accepter les différences. De fait, cela ne concerne que la nature de mon rapport à l'autre et donc mon incapacité à m'interroger sur la norme sociale dominante. En revanche, si je dis que les homosexuels sont des « erreurs », des « malades », ma soi-disant liberté d'expression nie la liberté de l'autre à vivre sa vie comme il l'entend, le ressent, le souhaite. De ce fait cette soi-disant liberté d'expression est la négation de la liberté en action, de la liberté réelle, comme le montre à l'extrême les appels aux meurtres par certains.

L'absence de réflexion éthique sur cette liberté d'expression et sa relation avec la liberté en action, revient à refuser toute responsabilité à l'égard des autres. Ainsi, si je dis que je suis contre le port du voile par les femmes, ce n'est pas pour refuser le droit à des femmes de se voiler, mais parce qu'une idéologie religieuse qui l'impose, est bâtit sur un rapport de domination des hommes sur les femmes. Donc oui à la liberté des femmes de se voiler si dans le même temps leur liberté de se former, de se déplacer, de défendre leurs droits, de vivre leur identité est tout autant reconnue.

Autrement dit l'étalon, la mesure de la liberté d'expression est celui de la liberté réelle, concrète, en action, d'autrui.

Comme le disait Lord Acton, libéral britannique du 19^{iem} siècle, « La liberté n'est pas le droit de faire ce que nous voulons, mais le droit d'être en mesure de faire ce que nous devons faire. » (Le pouvoir corrompt, 2018). Le mot important est « devoir » car il implique de nous interroger sur notre responsabilité et l'impact de nos propos ou de nos actions sur les autres. Autrement dit, il s'agit du questionnement sur l'éthique de notre comportement. La liberté est sous-tendue par notre devoir vis-à-vis des autres, et donc une éthique c'est-à-dire des principes moraux qui fondent notre conduite.

En paraphrasant Lord Acton la liberté d'expression n'est pas de dire ce que l'on veut mais de savoir exprimer ce que l'on veut sans nier l'existence de l'autre et sa liberté de l'exercer comme elle/il l'entend dans son propre respect des autres. Le devoir de s'exprimer est celui de favoriser le vivre ensemble et les différences nous constituant.

Marx disait (en particulier dans L'idéologie Allemande) que si on a pris la peine d'affirmer dans la rédaction de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen que « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits... » c'était bien parce qu'ils ne l'étaient pas biologiquement, géographiquement, socialement, économiquement, ethniquement. Selon que l'on nait au Sahel ou à Manhattan, la trajectoire de vie est bien différente. Cela veut dire que la capacité de chacun à exercer sa liberté de se réaliser, de s'accomplir va fortement varier selon sa situation socio-culturelle. C'est ce constat là qui doit servir de fondement à la liberté d'expression. Tant que j'émet un jugement de valeur sur autrui sans conséquence si ce n'est le risque de blesser, de peiner, cela peut

être critiquable mais pas interdit. En revanche, quand je formule un jugement qui dénie à l'autre son identité, son devenir, alors il ne s'agit plus de liberté mais d'agression contre l'humanité de l'autre.

C'est pourquoi les propos antisémites et racistes sont intolérables car non seulement ils nient la liberté de l'autre à être, mais en plus ils le font alors même que l'histoire témoignent des conséquences de la négation de l'humanité de l'autre.

Par conséquent, si pour Bakounine, autre penseur du 19^{ème} siècle, « je ne puis me dire libre vraiment, que lorsque ma liberté, ou ce qui veut dire la même chose, lorsque ma dignité d'homme, mon droit humain, réfléchis comme par un miroir par la conscience libre de tous les autres, me reviennent confirmés par l'assentiment de tous les autres. Ma liberté personnelle ainsi confirmée par la liberté de tout le monde s'étend à l'infini » (De la liberté, 1965, Œuvres I), ma liberté d'expression n'existe alors que si elle étend celle des autres à l'infini, permettant à chacun de s'enrichir de la liberté de se réaliser les uns des autres.